

SEANCE DU 26 AOUT 2014
19H00

L'an deux mil quatorze, le vingt-six août à vingt heures le Conseil Municipal d'Entringe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire

Membres élus : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Présents : MM. BASSAN, BERTOLOTTI, DEWILDE, DROUARD, FEUVRIER, FRANIATTE, GOMES-PICART, HAGEN, HAZOTTE, HERGAT, WOLTER

Procurator(s) : M. BACH à M. DEWILDE, M. BARBE à M. HERGAT

Absent(s) : M. CORNIQUET et M. TONNELIER

Le Conseil municipal a élu pour secrétaire Mme Sandra GOMES-PICART.

Le Conseil municipal a débattu des points suivants :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 2 juillet 2014
- Travaux de sécurisation : création d'un chemin piétonnier rue du Stade
- Divers

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, M. Michel HERGAT, Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2014

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal **APPROUVENT** le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2014.

N°73-2014 – TRAVAUX de SECURISATION : CREATION d'un CHEMIN PIETONNIER RUE DU STADE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation d'une liaison piétonne entre la rue du Stade et la rue des Erables.

Le cheminement piéton est utilisé par les élèves du primaire et de la maternelle pour se rendre à la cantine. Les travaux envisagés permettront d'améliorer nettement la sécurité des enfants qui empruntent ce passage.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 6 890,75 € H.T. soit 8 268,90 € T.T.C.

Dans ce cadre, il propose d'effectuer une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de la Moselle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de sécurisation du cheminement piéton entre la rue du Stade et la rue des Erables,
- **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Moselle au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Session close et séance levée à 19h30
Délibération prise : n°73-2014

| | | | |
|----------------------|---------------------------------|------------------------|---------------|
| BACH Jean-Marie | <i>Procuration à M. DEWILDE</i> | FRANIATTE Éric | |
| BARBE Jérôme | <i>Procuration à M. HERGAT</i> | GOMES-PICART Sandra | |
| BASSAN Astrid | | HAGEN Claudine | |
| BERTOLOTTI Marie | | HAZOTTE Lydia | |
| CORNIQUET Yannick | <i>Absent</i> | HERGAT Michel | |
| DEWILDE Éric | | TONNELIER Jérôme | <i>Absent</i> |
| DROUARD Michel | | WOLTER Carole | |
| FEUVRIER Alieth | | | |